

Que faire de la SNCM ?

Posté le : 28 avril 2013 19:27 | Posté par : Blog du cercle des économistes e-toile

Catégorie: Humeur, Attitudes

L'avenir de la SNCM est engagé. Depuis trop longtemps cette entreprise est une vache à lait. Elle est envahie par toute sorte de mafias.

Une seule anecdote : chargé par l'actionnaire principal de l'époque, la société SOFIA avait équipé une société sous-traitante chargée de découper la viande afin de tenter de limiter les vols à bord. Peu après le lancement de cette société le personnel de garde s'était retrouvé attaché à un arbre, nus, dans l'arrière pays. Et l'usine avait sauté.

La société a évidemment disparu.

Entre les syndicats, les mafias corses et la législation française, il est impossible de faire fonctionner une ligne normale entre le continent et la Corse. Corsica Ferry est soutenu par certains "milieux" corses. Et souhaitent la fin de la SNCM. D'autres et parfois les mêmes souhaitent que la SNCM devienne une seconde Corsica Ferry avec des connivences ou des compromis utiles.

Au nom de la continuité territoriale, qui, dans le cas précis, n'a d'autre sens que de pomper le maximum d'argent aux Français, on a couvert de nombreux abus.

La seule alternative est

- soit de considérer qu'il y a une importance nationale à la desserte de la Corse. Il faut rendre d'ordre public les deux bouts des lignes de ferry (en excluant les autorités régionales ou locales corses) et mettre en concurrence libre autant de lignes que la concurrence voudra en présenter. Les quais de débarquements seront nationalisés et seront gérés avec des personnels des compagnies sans autres interférences. Les contrats seront des contrats internationaux et libres. Une prime de continuité territoriale sera versée par la nation toute entière au prorata de l'activité réelle constatée à condition que le trafic n'ait pas été perturbé par des grèves ou des incidents à quai, notamment en Corse. En cas d'incident, le coût de ces incidents sera payé par la Région Corse de rattachement du port de destination ou du port de départ selon le lieu des incidents, et consigné pour faire face à toute défaillance par retenu sur les primes de continuité territoriales.

- soit de considérer que la desserte est une affaire Corse. Il appartiendra à la Région Corse concernée de faire son affaire de la gestion des lignes et du versement éventuel d'une prime de continuité territoriale, tout en respectant les règles de concurrence européenne.

Il faut dans tous les cas interdire une gestion directe par les régions ou les salariés. On sait que dans ce cas c'est la poche profonde des contribuables qui sera inlassablement sollicitée.

Compte tenu de l'état du pays une solution serait de concéder le port de Marseille et tous les ports corses aux Chinois. On a, de temps en temps, une grosse envie que les "politiques" corses et la CGT aillent se faire voir un peu chez les Grecs, notamment au Pirée...